

Toujours aucun coup de pouce pour le Smic

InFO militante publié samedi 30 décembre 2023 par [Elie Hiesse](#), [L'Info Militante](#)



Une obole de **19,72 euros bruts** de plus par mois.

C'est le montant de la **revalorisation automatique du Smic** qui interviendra le 1^{er} janvier 2024. Sans surprise, suivant de nouveau les préconisations du groupe d'experts dont FO conteste la légitimité, l'exécutif a choisi de ne pas octroyer de « coup de pouce » politique, mais de se limiter à la stricte application des mécanismes légaux de revalorisation.

Le Smic augmentera donc de **1,13% le 1^{er} janvier**, portant le salaire minimum brut horaire à 11,65 euros (contre 11,52 euros actuellement).

Pour un **temps plein**, le Smic mensuel brut sera porté à **1 766,92 euros** (+19,72 euros par mois). En net, il passera à **1 398,69 euros** (+15,61 euros par mois).

La seule surprise aura été l'absence du ministre du Travail à la CNNCEFP (commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle) de décembre, où la décision de l'exécutif, ainsi que le rapport du groupe d'experts, ont été présentés aux interlocuteurs sociaux.

C'est inédit.

L'annonce de la revalorisation du Smic n'a pas été faite par le ministre du Travail, mais par le directeur général du travail.

C'est dire que cette consultation est de pure forme, commente Karen Gournay, secrétaire confédérale FO chargée du secteur de la négociation collective.

Cela n'a pas empêché la Confédération de **dénoncer** l'absence de coup de pouce ni de revendiquer le rétablissement de l'échelle mobile des salaires, lequel permettrait de régler la question du tassement des grilles salariales au voisinage du Smic. Car la proportion de salariés au Smic n'a jamais été aussi élevée, établie à 17,3% des salariés du privé hors agriculture en 2023.

Que sera le Haut conseil des rémunérations ?

Mais, comme annoncé à l'issue de la conférence sociale du 18 octobre, l'exécutif renvoie le dossier à la création d'un futur « Haut conseil des rémunérations », dont la composition, le fonctionnement, les missions restent à définir.

Les premières discussions sur le sujet, le 4 décembre, entre le ministère du Travail et les interlocuteurs sociaux ont montré les divergences, les représentants du patronat souhaitant une instance technique, sans dimension prescriptive.

S'il s'agit de créer un énième comité, se résumant à établir des diagnostics, sans effet concret pour les salariés, FO ne sera pas de la partie, prévient Karen Gournay, dénonçant le mille-feuilles d'instances déjà existant.

FO a revendiqué une composition basée sur les principes du paritarisme (soit une instance regroupant l'État (et les instituts d'études lui étant adossés), les interlocuteurs sociaux ainsi que des personnes qualifiées pluridisciplinaires de divers courants.

Elle a demandé que les urgences salariales (bas salaire, travailleurs pauvres, égalité salariale) constituent les premières missions.

Enfin, elle a proposé d'appeler l'instance « Haut conseil des salaires et des rémunérations », pour s'assurer que les salaires soient au cœur des prérogatives. Et non l'unique sujet des rémunérations.

Elie Hiesse Journaliste à *L'inFO militante*